Diapo 1

L’ENSEIGNEMENT VIRTUEL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR ACCOMPAGNER LES ARTISTES ET LES CRÉATEURS

M. Julián David Riatiga Ibáñez, directeur technique adjoint de la formation, de la recherche et du développement

Direction nationale du droit d’auteur, Colombie.

Diapo 2

Direction nationale du droit d’auteur (DNDA)

Organe de l’État colombien chargé d’élaborer, d’orienter, d’administrer et de mettre en œuvre les politiques publiques en matière de droit d’auteur et de droits connexes.

Fonctions de la DNDA :

* Registre national du droit d’auteur
* Assistance juridique
* Inspection, surveillance et contrôle des systèmes de gestion de la qualité
* Conciliation et arbitrage
* Affaires juridictionnelles
* Formation, recherche et développement

Diapo 3

Formation

Afin d’encourager le respect du droit d’auteur et des droits connexes, un programme complet de formation a été élaboré à l’intention de toutes les institutions des différentes branches du pouvoir public, des entreprises privées, des établissements universitaires et, de manière générale, à l’intention de tous les citoyens en tant que créateurs potentiels d’œuvres, utilisateurs ou consommateurs de biens protégés par le droit d’auteur et les droits connexes.

Les formations sont dispensées gratuitement, en personne ou par visioconférence.

Diapo 4

Conférences, ateliers, séminaires et congrès

* Près de 20 thèmes personnalisés en fonction des besoins de chaque industrie : littérature, musique, audiovisuel, arts et logiciel.
* Destinés aux auteurs, aux titulaires de droits, aux utilisateurs, aux avocats, aux universitaires et aux autorités chargées de l’application des lois.
* Gratuits.
* Sous forme physique ou virtuelle, en fonction des besoins du public.
* Ils ont une incidence sur la promotion et la diffusion du droit d’auteur et des droits connexes dans le pays.

Diapo 5

Statistiques de la formation :

Diapo 6

CAMPUS VIRTUEL

Ouverte toute l’année, la plateforme virtuelle propose aux étudiants 8 cours gratuits d’une durée de 60 heures chacun, répartis sur 4 semaines.

Les cours proposés sont :

* Cours de base sur le droit d’auteur et les droits connexes
* Le droit d’auteur dans l’industrie musicale
* Le droit d’auteur dans le secteur de l’édition
* Le droit d’auteur dans l’industrie audiovisuelle
* Le droit d’auteur dans l’industrie du logiciel
* Cours de base sur la conciliation et l’arbitrage dans le domaine du droit d’auteur
* Cours à l’intention des autorités chargées du respect du droit d’auteur
* L’entrepreneuriat pour les créateurs

Diapo 7

Statistiques du Campus virtuel

Diapo 8

Témoignages